

BULLETIN D'INFORMATION
édité par la :
Commission Permanente
d'Etude et de Protection
des Eaux Souterraines
et des Cavernes.

Karst
&



ISSN
0754-9385

Association Nationale
agrée de protection
de la Nature.

Environnement

N° COMM. PAR. PRESSE 64777

souterrain

Dir. Publication : F. DEVAUX
Imp. : CPEPESC 3 r. Beauregard
F -25000 Besançon, tél : (81) 88.66.71
(réunion tous les mercredis : 17 H 30)

bull. trimestriel
Dépôt Légal : - FEV. 1986

Assemblée EXTRAORDINAIRE
Générale DE LA CPEPESC NATIONALE

le samedi 5 avril 1986
à 14H00 très précise

Au siège de l'Association,
3 rue Beauregard
25000 BESANCON

Le soir hébergement " gratuit
chez les adhérents de F-C ".
Le lendemain sortie de terrain.



EDITORIAL

"L'INDUSTRIE CHIMIQUE C'EST LE PROGRES " rappelez vous cette pub. récente dans la presse et à la Télévision.

Aujourd'hui les industriels de la chimie sont plus discrets si comme par le passé ils distillent et diffusent à tout va la maladie, la mort, la dégénérescence... c'est discrètement ! Les plus cyniques clament " prouvez-le et s'installent dans les pays pauvres où " il y a moins d'enM-dessus ".

Aux Indes à Bhopal, le 3 décembre 1984, l'usine d'insecticides de la Société américaine UNION CARBIDE laisse s'échapper un nuage d'ISOCYANATE DE METHYLE résultat : presque immédiatement 3 000 décès, 250 000 personnes atteintes ! Encore actuellement il y a chaque jour des dizaines de décès ! Près de 50 000 personnes " traineront " jusqu'à la fin de leur vie des séquelles graves...

La société multinationale en cause n'est même pas capable de défrayer correctement l'Etat Indien pour les dommages subis.

S'il y a une police pour les délinquants, il en faut une aussi pour les empoisonneurs et les pollueurs !

CELA COUTE MOINS CHER DE PAYER QUE DE POLLUER !

La CPEPESC de Franche-Comté vient de déposer plainte contre X à la suite de deux graves pollutions industrielles qui ont mis à mal la faune aquatique de deux rivières affluents du Doubs : L'ALLAINE (Delle) et LE GLAND (Seloncourt).

Selon nos informateurs, l'un des industriels en cause préférerait " PAYER QUE DEPOLLUER ! " La CPEPESC F-C a décidé de durcir sa position dans tous les cas de rejets industriels.

Rappelons que la police des Eaux des Etablissements Industriels dépend du Ministère de l'Industrie et de la Recherche chargé à la fois de promouvoir le développement industriel ! A quand la police routière aux mains des viticulteurs ?

Dans le domaine de la pollution chimique des eaux et de l'atmosphère, l'irresponsabilité de certains industriels mais surtout des Pouvoirs Publics (Ministère de l'Industrie, Justice, etc...) mérite d'être dénoncée ! Après l'achèvement des films prévus sur les Charniers, les Grottes, l'Eau Souterraine et les Pluies Acides, la CPEPESC F-C envisage la production d'un document sur les " établissements classés " et l'Environnement.

Un regard sur la France Profonde

Près de 30 gouffres charniers nettoyés en deux ans par les défenseurs de la Nature Francs Comtois appuyés par le Conseil Régional de FrancheComté et l'Etat.

Il faut nettoyer les gouffres des charognes qu'ils contiennent mais aussi convaincre les agriculteurs d'abandonner ces pratiques dangereuses !



Un titre qui prend aux tripes, (du à l'imagination fertile de Ph. FOURNERET, habitant de ce Haut Doubs où les charniers sont encore fréquents) c'est une interpellation qui introduit un nouveau film de 20 minutes sur un sujet qui nous concerne tous...

Mais le problème le plus vaste c'est celui des déchets... Sortant du gouffre décharge, les spéléologues nettoyeurs l'ont compris : ce film pose les vrais, les grands problèmes.

Coproduit par A. BAPTIZET et la C.P.E.P.E.S.C. de Franche Comté.

Pour toute demande de projection contacter le siège !

AUTRES MATERIELS AUDIOVISUELS PROPOSES

"CINE"

A l'école les films ça tourne!

Un courrier le reflète...

Chers amis,



À l'école, vous nous avez passés un film sur la pollution des eaux souterraines.

Le film m'a beaucoup intéressée, et j'aimerais en savoir d'avantage. Pourriez vous m'envoyer par l'intermédiaire de la poste quelques documents. Je vous rembourserais la somme des timbres ensuite. Je vous en remercie d'avance.

Une admiratrice

P... 3...
rue 11... 117...
25200 Montbéliard

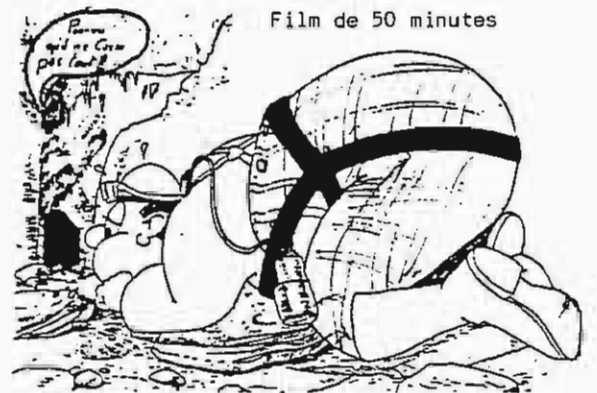
UN FILM D'ACTUALITE...
QUI VOUS CONCERNE TOUS DIRECTEMENT...
**"«apocalypse now»
des eaux souterraines**



A L'INTENTION DES :
COLLECTIVITES LOCALES,
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES,
ASSOCIATIONS,
ADMINISTRATIONS,
ETC....

"Les caméramens spéléologues n'ont pas eu à noircir le tableau ce film est un simple constat d'une situation qui devient alarmante et, d'une certaine façon, exemplaire" (L'Est Républicain du 11/04/80)

"GROTTES EN PERIL"
Film de 50 minutes

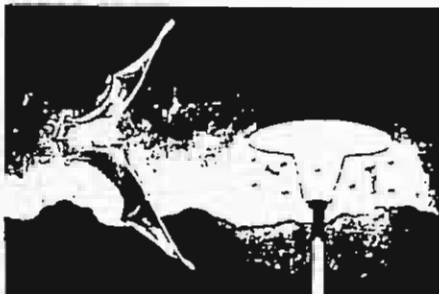


"MONTAGE AUDIO-VISUEL"

SUR :

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Durée 20 minutes.



Les chauve-souris ballerines du soir

Montage dias sur les chauves-souris espèce fascinante en voie de disparition.

(durée 15 minutes)

(film "Eau" et film "Pluies acides" ça tourne...!)

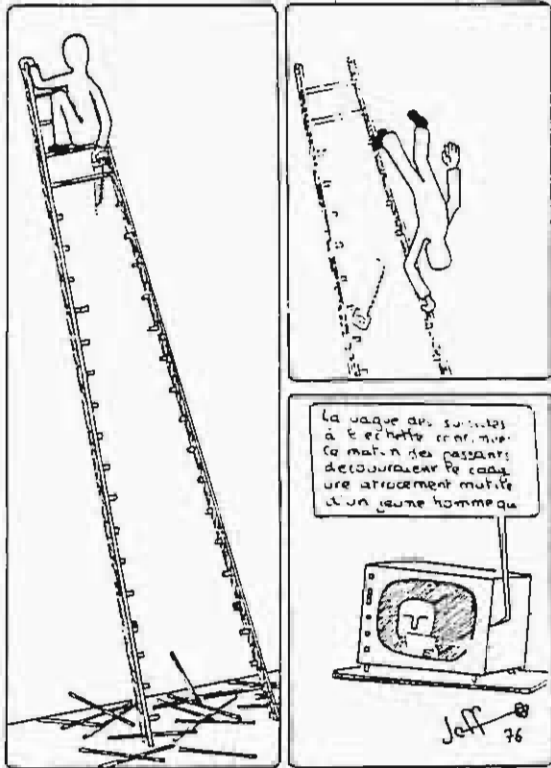


- 4 -

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CPEPESC NATIONALE

du 2.11.85 à SERIGNAC (AVEYRON)

ACTIVITE DE LA CPEPESC NATIONALE par Michel LASSUS



Le pari n'a pas été tenu... Très peu de participants à cette A.G., la première à être tentée dans le Sud de la France, loin des régions où la CPEPESC est bien implantée.

Le quorum n'était pas atteint une nouvelle A.G. qui aura lieu à Besançon devra être convoquée.

Du moins cette A.G., vite transformée en confrontation entre ce qui se fait dans le Sud et ailleurs a permis d'avancer.

Il est sûr que l'augmentation des coûts de déplacements, le mauvais choix du week end du 1/11/85 n'ont pas permis une meilleure audience.

De nombreuses lettres d'excuses de personnes ne pouvant participer sont parvenues aux organisateurs et au siège.

En l'absence donc d'Assemblée Générale, Alain CHARRIE présenta l'historique de la CPEPESC Midi Pyrénées Grand Sud Ouest...

La CPEPESC Nationale a un rôle de coordination, elle n'a que peu d'activités de terrain propres, ceci incombant avant tout aux régions

Cependant certaines actions ont été menées par la Commission Nationale là où il n'y a pas de sections régionales (Alsace par exemple) ou quand cela en dépasse le cadre :

Par exemple, au cours de l'année 1985 :

- Stand et projections au Congrès National de la FFSPN à Grenoble (Week end de l'Ascension).

- Idem à la Foire Internationale Eco-Biologique de Rouffach (68), le même week end.

- Organisation des rencontres européennes sur les Chiroptères à Cîteux-les-Belleveaux (Hte Saône) sur le thème de la protection juridique et des sauvetages. Edition des actes de ce Colloque.

- Participation aux différentes réunions du Colloque sur les Chiroptères à Rouen.

- Intervention auprès de l'Ambassade d'Autriche afin de faire annuler un projet de concert dans une grotte protégée, important gîte de Chauves Souris.

- Participation aux réunions de l'Agence de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse à Lyon (Michel COTTET).

- Reconnaissances pour le film sur l'eau.

- Nombreuses projections-débats dans les régions (Alsace, Région Parisienne, Rhône-Alpes, etc...) et à l'Etranger (Suisse, Belgique, Canada etc...).

- Enquêtes diverses sur les pilleurs de minéraux et actions en justice.

Réalisation du Bulletin " Karst
et Environnement ".

(tenu gracieusement par les permanents
de la CPEPESC F-C)

- Edition de plaquettes et de
documents de sensibilisation.

- Réception du courrier et
transmission aux différents respon-
sables.

- Articles de presse.

- Intervention auprès des admi-
nistrations au niveau national.

- Coordination générale.

- Coordination par secteur :

* Biologie : B. HAMON

Chiroptères : HAMON et MORIN

* Anciennes Mines : M. HALSTENBACH

* Archéologie Souterraine : M. PY

* Eau : F. DEVAUX

* Bull. et Documentation et Audiovi-
suel : F. DEVAUX

* Participation au scénario du film
" Grotte "

* Participation au scénario du film
" Eau "

* Participation au projet du film
" Pluies Acides "

qui seront réalisés matériellement
et financièrement par la CPEPESC f-C.

ACTIVITES DES CPEPESC de LORRAINE
et de LOIRE

En l'absence de représentant,
de ces régions pourtant actives, aucun
compte rendu n'a été donné.

Regrettons ici que les respon-
sables en cause n'aient pas au moins
fait parvenir un compte rendu écrit.

ACTIVITES DE LA CPEPESC de F-COMTE
par F. DEVAUX

* L'association est véritable-
ment devenue permanente depuis l'exis-
tance d'un local avec permanents (Tuc,
Objecteurs...). Une réunion tous les
mercredis permet de prendre des déci-
sions rapides et d'actualité.

Les activités sont très diver-
ses. En matière de sensibilisation
2 à 3 projections de films sont réali-
sées (écoles, mairies, collectivités,
administrations...) par semaine et
une exposition itinérante est en cours
de réalisation.

Les travaux de terrains ne sont
pas oubliés : nettoyages de 30 gouf-
fres charniers depuis 2 ans (avec
le concours du Conseil Régional et
la DRAE), surveillance de sites sen-
sibles, surveillance de nappes...

* La CPEPESC de Franche-Comté
c'est aussi, la défense des anciennes
mines, les sauvetages de Chauves Souris,
la lutte contre les pilleurs, une
photothèque, une section documen-
tation très importante à la disposi-
tion des défenseurs de la Nature.

* Les tâches administratives
sont aussi très importantes : suivi
des enquêtes d'utilité publique, par-
ticipation à la Commission des Car-
rières (Doubs), intervention sur des
problèmes précis (rejets, décharges,
pollution accidentelle...) et actions
en justice. Deux plaintes viennent
d'être déposées pour pollution de
rivière. D'autre part, 3 groupes
de pilleurs ont été traduits devant
la justice et condamnés. Tout cela
s'effectue en étroite collaboration
avec les autres organisations de Pro-
tection de la Nature.

Les réalisations des films dyna-
misent l'action de l'association film
Charnier (achevé), film Grottes (pres-
que achevé), film Eau (en cours),
film Pluies Acides projeté (groupe
de travail).

La protection des Chauves Souris
est aussi l'objet d'une section de
travail de l'association. Le N° de
tél. de l'Association : 81.88.66.71
est aussi celui de " S.O.S. Chauve
Souris, à la disposition du public
(une à deux interventions par mois).

Alain CHARRIE présente les acti-
vités de la CPEPESC Midi Pyrénées
Grand Sud Ouest.

Une discussion permet de con-
fronter les méthodes d'action.

Présentation du film : " Un
regard sur la France Profonde "
C'est la première projection
de ce document de sensibilisation.

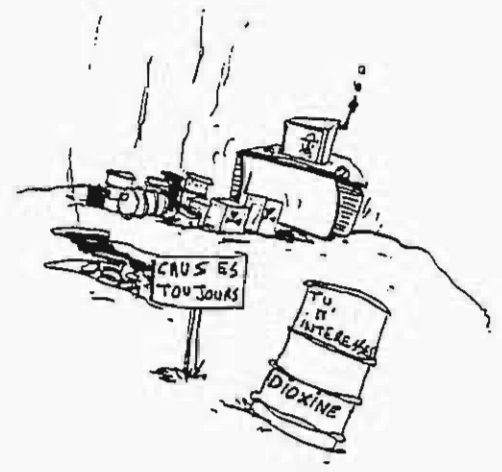
Visite de la grotte de Foissac
Sous la conduite de M.
la grotte de Foissac est visitée...
Un exemple intéressant d'aménagement

DES NOUVELLES DE LORRAINE

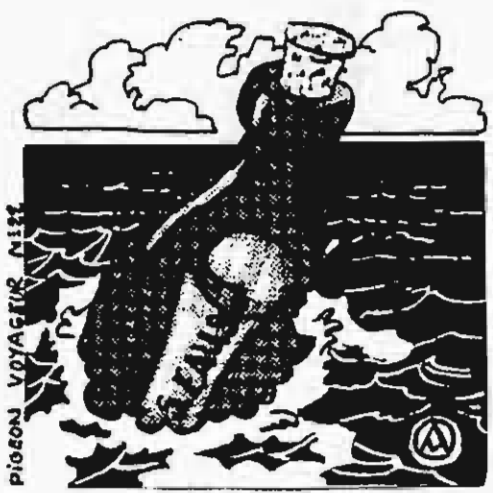
A propos des cendres volantes allemandes mises en décharges à MONTOIS-LA-MONTAGNE (57)

(Consulter le précédent N°15 de Karste & Environnement Souterrain.)

Les déversements se poursuivent. A noter toutefois que les analyses de dioxine ont révélé des anomalies (Résultats - pour DARMSTATT : 0,09- 0,05 pg/kg - KESSEL : 0,15-0,18 pg/kg Opel- Russelheim : 0,23-0,24 pg/kg). Pour ces 2 derniers mauvais résultats (normes fixés par la DRIR : 0,200 pg/kg) la conséquence à été le renvoi des cendres volantes en R.F.A.



Bien que le Comité S.O.S Dioxine ait éclaté en 2 branches distinctes, les actions sur le terrain se poursuivent. Le Préfet a répondu au dossier que la CPEPESC lui a soumis en lui envoyant notamment un avis du Conseil Départemental d'Hygiène. La DDASS a transmis l'avis de FRANCE DECHETS qui a fait analyser les éléments contenus dans le dossier CPEPESC d'une manière critique bien évidemment. A noter qu'ils ne reflètent pas les valeurs exprimées de nos recherches.



Le Ministère de l'Environnement n'a pas donné d'avis, ni accusé réception du dossier !

Toujours la pollution des eaux souterraines

En vue de s'assurer que ces déchets ne sont pas toxiques d'autres recherches vont être faites par l'administration qui a notamment reconnu un agrément à l'UER de METZ pour la dioxine.

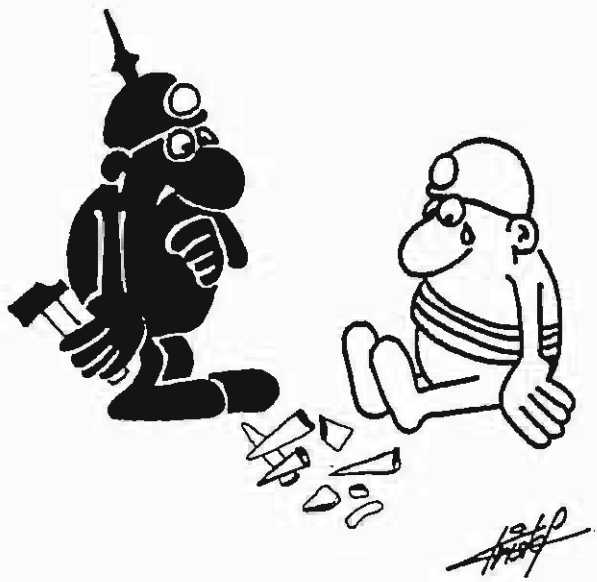
Une carte de pollution du canton de FONTOY est presque achevée et sera bientôt éditée. Sa réalisation sous la responsabilité de Mr. BERGDOLL permet de déceler beaucoup de points nouveaux de pollution : un rapport va être remis aux Autorités à ce sujet

En juin, une visite des mines de fer à l'aplomb de la décharge et dans le Secteur Pauline a été effectuée. Rien de visible n'a été décelé. Le milieu est tellement important, de même les quantités d'eau sont si impressionnantes qu'il est impossible de repérer un site et de mettre en évidence des pollution aussi " subtiles " que celles résultant d'une décharge.

Sur le canton d'Ars-sur-Moselle, c'est un travail d'inventaire que réalise le Spéléo-Club de Metz à la demande de la CPEPESC Lorraine.

A noter que pour ce travail le Prefet a autorisé la consultation des analyses d'eau.

EN LORRAINE UN STAGE



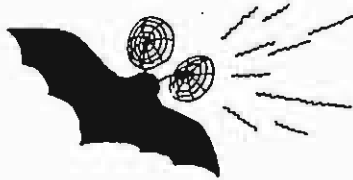
Et les anciennes Mines...

La poursuite des recherches en liaison avec la Direction des Antiquités Historiques de Lorraine a été concrétisée notamment par un chantier d'été et de nombreuses autres démarches.

...mais aussi les Chauves Souris

Travaillant en liaison avec le Groupe Mammologique Lorrain, la FFSPN, et le WWF, la CPEPESC s'est dotée d'un matériel informatique pour le suivi des études CHIROPTERES (fichiers et réserves).

Plusieurs études biologiques sont en cours notamment sur les gites souterrains et l'analyse des cadavres et excréments. Il faut noter aussi la participation au Colloque de Rouen de la SFEPN sur les CHIROPTERES et de nombreux sauvetages (Pipistrelles, Serotines ou Noctules ? Serotines communes...)



Enfin un mauvais point :

A noter aussi une réaction écrite de la part de la CPEPESC de Lorraine contre l'EST REPUBLICAIN (Agence de Verdun) pour un article très tendancieux contre les Chauves Souris.

- COMMISSION PERMANENTE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES ET DES CAVERNES DE LORRAINE
- DELEGATION REGIONALE A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT DE LORRAINE.
- SPELED CLUB DE METZ ET DE SA REGION.

Organisent un stage sur le Monde souterrain intitulé "INITIATION A L'ETUDE DES MILIEUX SOUTERRAINS LORRAINS".

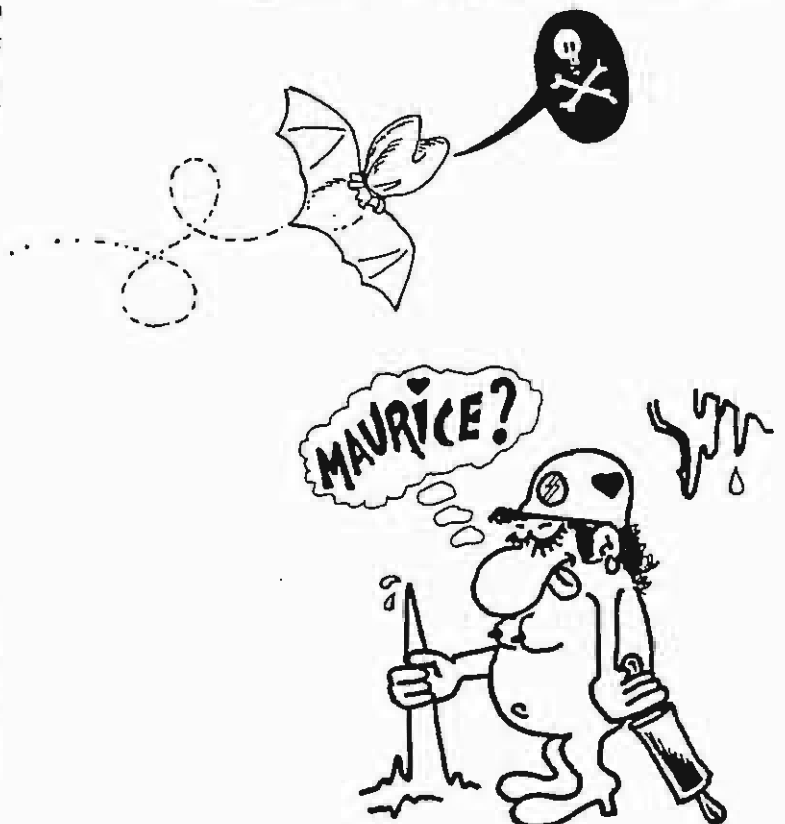
Les journées de stage se dérouleront, en internat, du Vendredi 21 Février 1986 au Dimanche 23 Février 1986 à VIGY (Centre de l'ADEPPA)



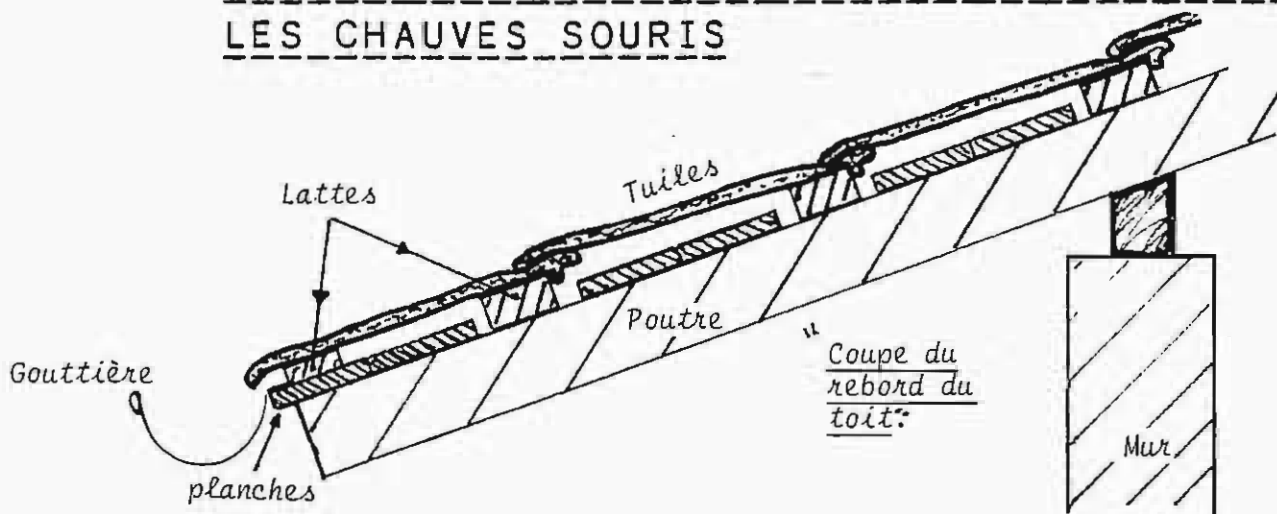
Des sorties sur le terrain et de nombreux intervenants vous permettront de découvrir les différentes facettes des biotopes cavernicoles.

Que les personnes intéressées prennent contact rapidement avec :

- BERGDOLL Norbert - 24 Rue de Gascogne - F 57070 METZ -
- HAMON Bernard - 20, Rue de Bouteiller - F 57000 - METZ -



OFFREZ UNE CHAMBRE D'HOTE A VOS AMIES LES CHAUVES SOURIS



Un site à Pipistrelle : le rebord du toit.

Dans les constructions traditionnelles le rebord du toit d'une maison est souvent conçu de la façon suivante

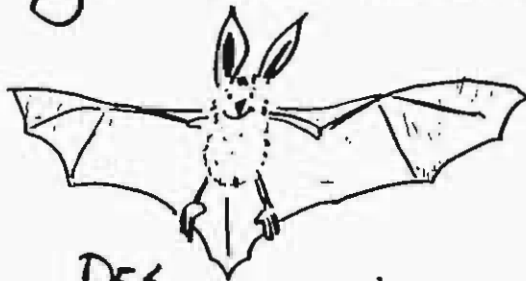
* Les poutres qui débordent du mur sont recouvertes de plancher qui empêcheront le vent de soulever les tuiles.

* Les tuiles sont posées sur ces planches, accrochées à des lattes.

* La dernière tuile repose sur une latte clouée sur la dernière planche. Cette latte, d'une épaisseur de 20 mm dégage ainsi un espace entre la tuile et la planche.

C'est cet espace qui est parfois occupé en été par les Pipistrelles.

Je vole AU-DESSUS



DES CONVICTIONS MENSONGÈRES !!



A VOTRE BON COEUR :

Si vous refaites le bord du toit et décidez de traiter le bois, essayez de ne pas traiter les planches qui se trouvent juste sur la dernière tuile. Les Pipistrelles digèrent mal le lindane.

[*] NDLR : Vous pouvez choisir de plus un produit de traitement du bois ne contenant pas de Lindane, il en existe maintenant.

*Adresse: (BIOFA Europlabo
B.P. 186
67042 Strasbourg cedex

Recherche correspondants

■ La campagne nationale de réhabilitation des chiroptères dispose d'un numéro de téléphone « SVP chauves-souris » (76.42.64.08), qui répond aux questions du public et s'occupe des sauvatages d'animaux blessés ou occasionnant des nuisances dans les habitations humaines.

La secrétariat national souhaite transmettre à des délégués départementaux les appels. Il nous manque des correspondants dans les départements suivants : 04, 06, 09, 15, 24, 30, 31, 32, 39, 40, 47, 55, 59, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 88, 89, 90, 92, 93, 95.

Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, contactez-nous. Merci.

Frapna-Isère, 4, rue Hector Berlioz, 38000 Grenoble. Tél. : 76.42.64.08.

S O S chauve-souris en Franche Comté
se situe à 3 rue Beauregard
25000 BESANCON
Tél. 81886671

Notre prochaine voiture sera propre ou ne sera pas.

Voici des cartes postales qui si elles sont envoyées en nombre, feront progresser les mesures d'urgence à prendre par les industriels.

Il est possible d'en commander 5 séries de 4 à 2F l'unité.

10 séries à 1,50 l'unité
20 série à 1F l'unité

PS : cette carte est aussi disponible chez les Verts à BESANCON ECOLOGIE
92 rue des Granges
25000 BESANCON

(en deux couleurs à 2,50 F la série de 4).



2^e CONFERENCE INTERNATIONALE D'ACTION CONTRE LE DEPERISSEMENT DES FORETS ET LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE STRASBOURG 8-9 JUIN 1985

EXTRAIT DU COURRIER DE LA NATURE
JUILLETAOUT 1985

LA S.N.P.N. ETAIT REPRESENTEE A STRASBOURG PAR VALERIE TRACQUI QUI NOUS REND COMPTE ICI DES TRAVAUX DE CES DEUX JOURNEES

Cette conférence, organisée par l'association fédérative régionale pour la protection de la nature (A.F.R.P.N.) en collaboration avec le BUNO (fédération des associations de protection de la nature en Allemagne) et l'aktionseinheit de Freudenstadt (union de Freudenstadt contre la mort des forêts) faisait suite à la 1^{re} conférence qui avait lieu sur ce thème en septembre 1984 en Autriche.

En réunissant à Strasbourg des scientifiques et des responsables d'associations de nombreux pays d'Europe, elle a permis une réflexion approfondie sur les données actuelles concernant ce problème extrêmement grave et les actions nécessaires à court et long termes.

Le congrès s'est déroulé en plusieurs parties. Le samedi 8 au matin : séance plénière d'introduction dans l'hémicycle du conseil de l'Europe. Puis suivent 8 exposés introduisant

les thèmes choisis pour les groupes de travail de l'après-midi.

Les participants regroupés en commissions cherchent ensuite à formuler des propositions d'actions adaptées à chaque problème. Une séance plénière de synthèse et la présentation des comptes rendus des groupes de travail ont lieu le dimanche 9 au matin et sont suivies par l'adoption de la déclaration de Strasbourg et par une manifestation de clôture.

SEANCE PLENIERE D'INTRODUCTION

Le professeur Carbiener (président des fédérations alsaciennes d'association de protection de la nature) souligne tout d'abord l'absolue nécessité d'une "solidarité" européenne pour agir efficacement sur la pollution atmosphérique et le dépérissement forestier. Il rappelle que la forêt perd de sa

productivité depuis déjà 20 à 30 ans (en coupe transversale, le rétrécissement des cernes montre une nette diminution de la croissance des arbres), que l'arbre est un témoin privilégié de la pollution atmosphérique parce qu'il vit longtemps, mais que ce phénomène touche aussi les sols, les cours d'eau, les cultures, la santé et les monuments historiques. Il indique également que le terme "pluies acides" est partiellement inadéquat, car chez nous l'ennemi numéro un est l'oxyde d'azote, qui d'une part agit directement sur les feuilles et d'autre part favorise la formation de photo-oxydants. Il affirme que dans les Vosges, 80 % des résineux sont maintenant touchés. Mme Ancel qui représentait le Premier ministre et le ministère de l'environnement a ensuite expliqué, en quelques mots, la politique adoptée par le gouvernement français face à ce problème. Plusieurs intervenants ont alors critiqué l'insuffisance des mesures adoptées le 25 juin à Bruxelles (celles-ci ne permettant qu'une réduction des émissions d'oxyde d'azote de 25 % et ce au plus tôt 15 ans après l'introduction des nouvelles normes, c'est à dire vers 2010 !). M. Griesshammer de l'institut d'écologie de Fribourg a quant à lui dénoncé les objectifs et la réalité de la politique de l'environnement en Allemagne fédérale. Les prévisions sont loin d'être encourageantes. En se basant sur les mesures adoptées, il apparaît que les oxydes d'azotes ne diminueront pas, et que l'acidité des sols augmentera encore dans les 30 ans à venir. Seuls les dioxydes de soufre diminueront de 15 % jusqu'en 1988 et de 40 % jusqu'en 1992. Résultats très insuffisants qui illustrent une déclaration de faillite de notre société industrielle. "Ne considère-t-on pas les problèmes de l'environnement comme un appendice de la politique des pays industrialisés ?"

La politique de l'environnement se déroule, selon M. Griesshammer en plusieurs étapes :

1) Tout d'abord, on nie le problème (rappelons que les Suédois ont révélé la situation depuis 1972 !);

2) Puis on minimise les choses en prétendant qu'il y a en effet un

problème mais que ce n'est pas si grave :

3) Ensuite on ne peut plus nier et l'on clame alors que c'est une priorité :

4) On met cependant un écran de fumée pour masquer la réalité par différents moyens :

— on propose des solutions dérisoires :

— on utilise des termes inadéquats (on parle par exemple de dépérissement forestier comme s'il pouvait y avoir réparation alors qu'il s'agit bel et bien d'un "meurtre") :

— on affirme que la corrélation entre la pollution atmosphérique et le dépérissement forestier n'est pas prouvée à 100 %, alors que les scientifiques savent bien que, vu la complexité du problème, les liens de cause à effet ne pourront pas être démontrés en laboratoire :

— De plus, on localise l'attention des gens sur la forêt, sans parler, ni des problèmes de santé, ni de ceux de l'eau ou des monuments historiques qui pourraient alarmer le grand public :

— Comble de tout, on utilise de la chaux ou des engrais pour remédier à l'acidification de l'eau et du sol, et on propose des arbres résistants à la pollution, comme s'il était plus facile de modifier la structure des arbres plutôt que celle des centrales thermiques !

5) Finalement, lors de l'étape ultime, on propose des solutions drastiques sans arriver à un consensus international.

En effet, en ce qui concerne par exemple la réduction des pollutions occasionnées par les véhicules automobiles :

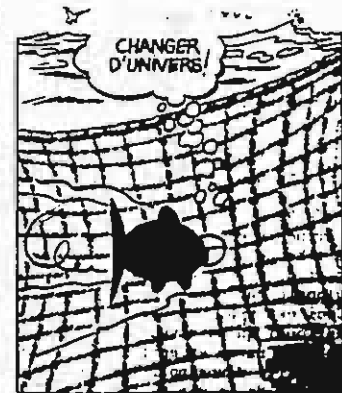
— Les Allemands ont de grosses voitures, donc ils ne veulent pas diminuer la vitesse.

— les Français et les Italiens ont de petites voitures, donc ils ne veulent pas de catalyseurs.

— Et les Anglais ne voient pas de problème, donc ils ne veulent rien faire.

Le professeur Griesshammer a conclu son allocution en termes clairs : "Pourquoi ne pas faire un projet européen commun contre les pluies acides ? Nous ne voulons pas la guerre des étoiles, nous voulons la paix avec la nature !".

Cette longue présentation traduisait l'amertume des



scientifiques devant la lenteur des gouvernements à prendre des mesures efficaces face à une situation catastrophique et qui ne cesse d'évoluer.

GROUPES DE TRAVAIL

Chacune des personnes encadrant les groupes de travail de l'après-midi présenta brièvement le thème de son groupe et les points devant servir de base à la discussion.

1^{re} commission : "Ecologie et société"

M. Carbiener, animateur de ce groupe, décrit la situation.

Le problème de la pollution atmosphérique et de ses conséquences est lié au mode de fonctionnement économique des sociétés industrielles qui est pervers et ne peut-être maintenu. Pouvons-nous relever le défi ? Il n'existe aucun problème technique dans la lutte contre la pollution atmosphérique mais d'énormes problèmes politiques sont par contre soulevés et c'est pourquoi il est nécessaire de faire pression. Il nous faut, chercher des solutions dans toutes les directions, diversifier nos sources de production d'énergie et ne pas parler de solutions miracles tel le nucléaire (voir l'exposé sur la radioactivité et le dépérissement forestier). Le charbon n'est pas polluant en tant que tel, il est polluant tel qu'il est utilisé actuellement. Si l'on avait la même volonté de non pollution avec le charbon qu'avec les produits radioactifs !...

Le groupe a ensuite discuté des relations qui existent entre la consommation d'énergie et "le standing" de chacun. Il nous faut redéfinir la notion de niveau de vie par rapport à la consommation énergétique en tenant compte de la santé et la qualité de la vie.

Pour réduire les pollutions, il apparaît nécessaire d'enrayer la consommation exponentielle d'énergie. C'est en ce sens que ce groupe a émis plusieurs propositions concrètes. En particulier :

— Développer davantage auprès de l'opinion publique, la prise de conscience des problèmes d'énergie et d'environnement.

— Instaurer des tarifs linéaires pour tous les consommateurs d'énergie (y compris l'industrie).

En effet actuellement, les tarifs sont dégressifs alors qu'il faudrait instaurer le contraire.

— Rendre les transports en commun en milieu urbain plus attrayants et créer un "ticket environnement" transférable d'un mode de transport à l'autre.

— Transférer une grande partie des transports de marchandises de la route vers le chemin de fer (au-delà de 200 km)

— Réduire et recycler les déchets de consommation.

2^e commission : "Les polluants dus à la circulation routière"

Le Dr U. Höpfner de l'institut d'Heidelberg rappelle qu'à côté des oxydes de carbone, des hydrocarbures et des benzols, les oxydes d'azote sont actuellement les polluants les plus importants émis par les véhicules automobiles. Il expose les différentes solutions techniques envisageables pour réduire ces émissions, en précisant leurs avantages et leurs inconvénients respectifs. Il s'agit, du recyclage des gaz d'échappement (les vieux véhicules peuvent être équipés), des catalyseurs sans sonde, des sondes avec catalyseur, du "fine burn concept" utilisé avec catalyseur et de la réduction de la vitesse. Il précise que l'on atteint le même résultat avec un catalyseur qu'avec une diminution de vitesse de 30 km/h, pendant 4 ans.

Les normes de Bruxelles visant à réduire les émissions d'oxydes d'azote étant comme nous l'avons vu précédemment, tout à fait décevantes (en l'an 2000, les oxydes d'azotes auront augmenté malgré les catalyseurs et le maximum d'émission sera atteint en 1992), les personnes présentes ont cherché à proposer un certain nombre de mesures permettant de réduire plus rapidement les émissions d'azote, en particulier :

— Avantage fiscaux pour les voitures équipées de catalyseurs ;

— Essence sans plomb meilleur marché que toutes les autres essences ;

— Mise en place de filtres à suie sur les diesels ;

— Instauration d'une vitesse limite pour tous les véhicules.

Pour réduire l'ensemble des polluants elles préconisent des mesures complémentaires dont les plus importantes sont :

— Une indemnité de déplacement pour les cyclistes ;

— Pas de nouvelles routes mais plus de pistes cyclables.

— Des transports en commun moins chers ;

— Un urbanisme visant à rapprocher le lieu de résidence du lieu de travail ;

— Le renoncement à toujours plus de vitesse et plus de croissance.

La 3^e commission, qui portait sur "l'origine de la pollution atmosphérique", a fait le point sur les données actuelles, puis discuté de la création du tribunal international pour la surveillance de la qualité de l'air. Celui-ci aura pour objet de signaler les erreurs et échecs des politiques nationales et internationales ainsi que la responsabilité des autorités directement concernées.

4^e commission : "sols et cours d'eau"

J.G.M. Raedlofs de l'université de Nimègue aux Pays-Bas explique comment la pollution atmosphérique produit une diminution de la capacité tampon des sols et une acidification alarmante des eaux. Les sols et les cours d'eau faiblement minéralisés notamment en Scandinavie, en Allemagne et aux Pays-Bas, sont tout particulièrement touchés par l'acidification et déjà gravement atteints. Les poissons et les amphibiens ont en majeure partie disparu des eaux de ces régions. Les nappes phréatiques s'acidifient, 70 à 90 % des eaux sont véritablement mortes. Leur pH étant inférieur à 5,5, les plantes aquatiques ne peuvent survivre.

De plus l'eau de boisson est contaminée par les métaux lourds car l'acidité favorise la corrosion des canalisations. On observe également dans les sols une forte réduction des populations de bactéries et champignons nécessaires à la croissance des végétaux (mycorhizes) en particulier à cause du surdosage en nitrates et en aluminium. Les systèmes racinaires sont affaiblis, ce qui rend les arbres vulnérables. Dans ces sols faiblement minéralisés, le front d'acidité (qui sépare la couche de sol à pH acide de celle dont le pH est encore stable) progresse à raison de 5 cm par an. Ceci induit une variation

considérable de la microfaune et de la macrofaune.

Quant aux sols riches, ils sont également perturbés bien que le pH ne diminue pas, car la concentration en sels minéraux diminue déjà, signe précurseur signalant que la capacité de neutralisation de ces sols est réduite.

Pour enrayer cette progression, il serait nécessaire de réduire d'au moins un quart les retombées des composés responsables de cette acidité (dioxyde de soufre, oxydes d'azotes...).

Les différents responsables de cette commission ont souligné l'importance d'une meilleure coordination sur ce sujet entre les instituts de recherche des différents pays. Trop peu de recherches sur les effets de l'acidification des sols ont été effectuées à ce jour. Ils demandent, par ailleurs qu'une information sur ces problèmes soit diffusée auprès de la population et en particulier des agriculteurs.

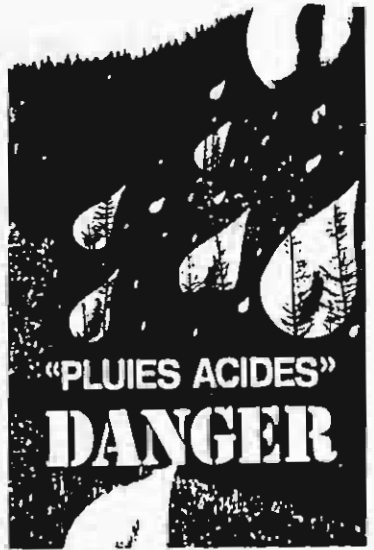
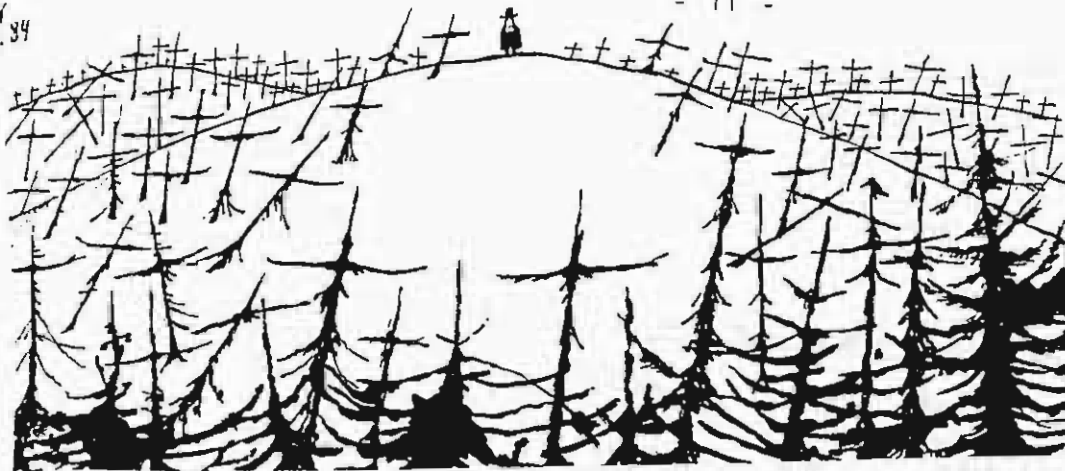
La 5^e commission portait sur "les effets de la pollution atmosphérique sur la santé".

La 6^e commission s'est penchée sur "les problèmes liés à la dégradation des monuments historiques" et la 7^e commission sur "les problèmes d'éthique".

La dernière commission, particulièrement intéressante, abordait le problème du rapport éventuel entre "le dépérissement forestier et la radioactivité".

Le Pr. G. Reichelt qui est le premier spécialiste à avoir révélé les dépérissements forestiers en France aimait ce groupe. Ce professeur d'université, biologiste, chimiste et géographe, membre du conseil de protection de l'environnement auprès du gouvernement régional de Bade-Wurtemberg et président de l'association de protection de la nature de cette région, a exposé son point de vue

* Pour avoir des précisions sur ce sujet vous pouvez consulter le livret édité par le collectif "maladies et risques professionnels" en collaboration avec les amis de la terre et intitulé "le plomb dans l'essence nos enfants payent. Ce fascicule est vendu par les amis de la terre 72, rue du Château d'eau 75010 Paris, au prix de 20 F.



**"PLUIES ACIDES"
DANGER**

Ces 2 brochures sont disponibles au siège.

Ses dernières pousses nous lancent un SOS



Mais à quoi sert un appel à l'aide, si nous ne réduisons pas les pollutions atmosphériques à leur source?

Dépêrissement des forêts et pollution de l'air

Une brochure du Département fédéral de l'environnement, décembre 1984



base uniquement sur des constatations. En 1983, des photos aériennes infra-rouges prises par une délégation officielle en Forêt Noire montrent une détérioration des arbres localisés autour de Wittichen, petit village de quelques pavillons avec un petit cloître, aucun atelier polluant et aucune usine. Les scientifiques s'interrogent.

La carte des différents degrés de dépérissement des arbres qui est ensuite établie dans cette région, confirme effectivement que les territoires aux alentours de l'agglomération de Wittichen présentent des lésions particulièrement importantes. Or à Wittichen se trouvent de nombreuses mines de cobalt-argent qui ont véhiculé en surface, lorsqu'elles ont été exploitées, un minerai d'uranium (du type de l'Erzgebirge) et un gaz rare radioactif : le radon 222.

Depuis, à partir de beaucoup d'autres exemples, en Allemagne, en Suisse et en France (en Bretagne et dans le nord des Cévennes), le professeur G. Reichelt a constaté que les forêts situées à proximité immédiate de gisements d'uranium et de centrales nucléaires étaient particulièrement atteintes par rapport à des zones de référence portant sur le même type de forêts et ce, selon un gradient lié à la direction des vents dominants.

Certains scientifiques affirmaient, encore récemment, que la radioactivité artificielle était négligeable par rapport à la radioactivité naturelle et aux radiations cosmiques. En réalité, des mesures précises ont montré qu'il existe des fluctuations énormes dans les quantités de radiations émises par les centrales nucléaires. Ainsi, 5 à 10 fois par an, les centrales émettent de 500 à 1000 fois plus de radiations que le rejet annuel moyen.

De plus, n'oublions pas que dans les années 50 et jusqu'à l'arrêt des essais nucléaires, en 1963, d'énormes quantités de radioactivité ont été libérées dans l'atmosphère (la teneur en carbone 14 a par exemple augmenté de 200 % par rapport à la valeur naturelle alors que les variations naturelles du C-14 ont été inférieures à 2 % pendant les derniers 2.300 ans).

On ne peut pas négliger les augmentations locales ou régionales de radioactivité car elles provoquent des réactions en chaîne. Des expériences en laboratoire ont montré que les sources de radioactivité, comme le radon, l'argon ou les rayons gamma réagissent très rapidement avec de petites quantités de polluants atmosphériques classiques par un phénomène de catalyse. Le dioxyde de soufre se transforme après plusieurs étapes en acide sulfurique : les oxydes d'azotes forment du peroxyacétyle (PAN) toxique. Parallèlement il y a formation d'une quantité excessive d'ozone. Les processus se déroulant de manière similaire au "photosmog" (effets produits par les rayonnements ultra violets) mais beaucoup plus rapidement. Dans les essais, la réaction en chaîne débute lorsqu'il y a plus de 50 pCi* de radon par m³ d'air en présence de 5,2 micro g de dioxyde de soufre (SO₂) par m³ d'air. Or, à Wittichen par exemple, il a été mesuré 5 à 200 pCi de radon par m³ d'air et une moyenne de 20 micro g SO₂/m³ avec des maxima de 278 micro g. Les valeurs limites, déterminées lors du test, sont donc par moments franchies de manière importante.

NUCLEAIRE ET PLUIES ACIDES

D'autre part, des essais pratiqués en laboratoire sur des végétaux à croissance rapide (digitales, tabac, algues) ont montré que lorsqu'on les expose à 10 microCuries de tritium pendant un mois ou 300 microCi de C-14, on observe au bout de ce mois des lésions importantes. Or d'après les quantités d'émission citées précédemment et les modèles de propagation du centre de recherches nucléaires de Jülich, il a été trouvé indubitablement, jusqu'à 10 km des centrales nucléaires, des valeurs de tritium et de C-14 supérieures à celles qui ont provoqué des lésions dans les essais.

On comprend donc que le Pr. G. Reichelt, à partir de ces constatations, déclare que les émissions radioactives interviennent de manière notable dans le phénomène du dépérissement forestier. Il clame par conséquent qu'il ne faut en aucun cas considérer l'énergie nucléaire comme une énergie

propre ou comme une solution face à la pollution atmosphérique.

La commission demande donc aux pays européens de commencer à freiner leur politique nucléaire, d'arrêter dès à présent les installations en construction et les essais nucléaires militaires.

A l'issue de ce congrès qui s'est déroulé en langue allemande (!) du fait du nombre écrasant de germanophones par rapport aux Français (!), la déclaration de Strasbourg a été adoptée à l'unanimité. Un certain nombre de représentants d'associations allemandes ont cependant trouvé que celle-ci n'apportait pas d'éléments nouveaux par rapport aux revendications antérieures. Pourtant, il ne s'agit plus de palabrer mais d'agir. Si peu d'associations françaises de protection de la nature étaient présentes que cela donne à réfléchir...

VT

DECLARATION DE STRASBOURG

Nous, protecteurs de la nature, scientifiques et personnes concernées, des pays industrialisés d'Europe, réunis à Strasbourg pour la 2^e conférence internationale d'action contre le dépérissement des forêts et la pollution atmosphérique, constatons :

Depuis plus de vingt ans, scientifiques et protecteurs de la nature attirent l'attention sur la pollution atmosphérique toujours croissante, résultant de modes de production et d'une consommation ne tenant aucun compte des impératifs écologiques. Le dépérissement des forêts sur l'ensemble de l'hémisphère nord de la planète en est la conséquence la plus visible. Mais l'acidification des eaux, l'empoisonnement des sols, la dégradation des monuments et bâtiments ainsi que les menaces qui pèsent sur la santé humaine sont autant de révélateurs d'une catastrophe écologique sans précédent. Qui plus est, la pollution de l'air n'est tributaire ni des frontières nationales, ni des divers modèles

de société. Pourtant, force nous est de constater avec angoisse que la prise de conscience de ces dangers et la volonté de s'y attaquer avec vigueur sont quasiment inexistantes. Nous considérons que la responsabilité première de cette situation incombe aux décideurs politiques, économiques et juridiques, qui quotidiennement perdent un temps précieux et souvent même retardent l'application des contre-mesures qui s'imposent depuis longtemps, tout en sachant qu'ils prêtent la main à la destruction de toute vie.

Les très nombreux appels lancés sur le plan international par le mouvement pour la protection de la nature sont pour la plupart restés sans écho. Pourtant, nous ne perdons pas espoir. Nous appelons tous les groupes politiques et sociaux, les représentants de l'économie, des gouvernements, des partis et des syndicats et tous les citoyens et les citoyennes à agir rapidement afin que soient sauvegardées les bases de l'existence de la vie...

* 1 pCi : 1 pico Curie = 0,037 désintégration/sec

COMPTE RENDU DES JOURNEES
NATIONALES DE PROTECTION
DES SITES SPELEOLOGIQUES
16 et 17 NOVEMBRE 1985
HAN SUR LESSE

La C.P.E.P.E.S.C. (section Meuse) a présenté dans le cadre des journées nationales de protection des sites spéléologiques (Belgique) une exposition statique et présenté en soirée le montage audiovisuel intitulé " Pollution et destruction "



Le déroulement de ces journées :

Après la route et les formalités douanières pour le passage des documents nous arriverons à Han sur Lesse vers 8h nous installerons notre exposition dans le local du bureau des grottes. Ces journées s'adressent aux élèves de l'enseignement secondaire et à leurs professeurs.

Le but de ces journées :

INFORMER
FAIRE PRENDRE CONSCIENCE

Le programme :

Un programme très chargé et très diversifié avec de nombreuses possibilités après l'accueil des participants, un mot d'introduction du président de la c.n.p.s.s. suivi de la projection du film de Michel LEMERET "La protection des eaux karstiques" à partir de 10h 00 les groupes seront répartis en différents ateliers :

A) atelier archéologique ; comprenant la définition d'un site, comment le protéger, au cours de cet atelier visite du chantier de fouilles souterraines de Han sur Lesse ainsi que le musée avec son laboratoire d'archéologie.

B) atelier chimie des eaux souterraines, étude de la circulation des eaux en terrain karstique, initiation aux techniques de coloration et aux techniques de détection de la pollution.

C) atelier karstologie, approche géomorphologique du karst régional des vallées de la Lesse et de la Lomme par la visite de divers chantiers, résurgences et dolines avec prise de conscience de l'intérêt paysager, touristique et scientifique des grands sites calcaires.

D) atelier découverte du milieu souterrain, initiation aux techniques de spéléologie, aux mesures de sécurité et à la protection du milieu lors des explorations.

E) C'est l'atelier que nous choisirons la visite scientifique par Y. QUINIF du gouffre de Belvaux et des grottes de Han. Avec à la fin la visite du musée souterrain de Han sur Lesse.



LES AVENTURES DE GHOPEAUSU ET R'IBOUSSI.

Ensuite vers 19H00 la C.N.P.S.S. inaugurera son exposition intitulée " GROTTES EN PERIL " en présence des différentes personnalités de la région de HAN et ROCHEFORT.

La soirée se déroulera à Rochefort à la salle des roches à partir de 20h15 avec un programme de films et de diapos très complet, avec en début de programme le film " La protection des eaux karstiques " de Michel LEMERET. Ce film sera suivi du montage diapo de notre association montage en deux parties : 1) la circulation des eaux dans le karst. 2) les sources de pollution des eaux et la destruction des grottes et des gouffres.

Après l'entracte la soirée se poursuivra avec le film de Guy Deflandre " au coeur de l'obscur " et pour cloturer nous présenterons le montage audiovisuel du G.E.R.S. (Bar le Duc) montage qui a obtenu le prix de la fondation Kodak " Le coeur dans l'Aven " ce montage fut présenté en remplacement d'un film qui n'est pas arrivé dans les temps prévus.

Conclusion :

Ces journées furent très riches en échanges entre nos deux associations et nous remercions tous les membres de la C.N.P.S.S. pour leur excellent accueil.



COMBAT NATURE

Revue des associations écologiques
et de défense de l'environnement
B.P. 80.24003 Périgueux.
Tél. (53) 08.29.01

" Combat Nature " est lu par 50.000 lecteurs et constitue un moyen d'information et de sensibilisation très efficace pour tous les militants de toutes les associations de protection de la nature, de défense de l'environnement et d'action écologique. Il est important de savoir que tous les Ministères, la télévision et les radios nationales et régionales - les agences de presse - les journaux et revues - les Maires des grandes villes - les Préfets - les Directeurs Départementaux de l'Équipement (DDE) - les Directeurs Départementaux de l'Agriculture (DDA) - les Délégués Régionaux à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE) - les Présidents de chaque Conseil Régional et Général

(département) reçoivent " Combat Nature " qui est lu par tous ceux qui informent et décident.

Publication réalisée sans aucun but lucratif par les militants et animateurs des associations.

Le Sigle, on change?

Depuis janvier 1986, la CPEPESC Franche-Comté est reconnue comme représentants de la Sté Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères au niveau régional.

CPEPESC F-C

Projet de changement de dénomination sans changement de sigle !

Amené à défendre l'eau - sous terre comme en surface - il est proposé de transformer l'appellation Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes.

En

Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux, du Sous-sol et des Cavernes.

Une nouvelle entreprise et un brevet original E.R. 4.11.86 « Biogénérie » et méthanisation contre la pollution des porcheries

BESANÇON. — Parmi les créateurs d'entreprises au terme d'un stage original de l'ACEREP (Association du centre d'études et de réalisations pour l'éducation permanente), en liaison avec la ville de Besançon, M. Guy Cartier s'est distingué avec une société de « biogénérie » et un brevet de méthanisation des lisiers, mis au point à l'Institut universitaire de technologie de Besançon. Cette invention devrait apporter une solution efficace aux épineux problèmes de pollution des fromageries et porcheries de Franche-Comté.

Technicien du bâtiment, M. Guy Cartier avait été amené à étudier, pour le compte de la société SERMAP, une formule de méthanisation de fumiers pailleux. Il avait travaillé, de 1980 à 1984, en collaboration étroite avec M. Jacques Giniès, directeur du laboratoire de chimie de l'IUT de Besançon.

production de gaz en continu à partir de matières organiques par le couplage de deux digesteurs différents.

Le premier à lies de boues sert de tampon lors de la première fermentation. Le second digesteur à bactéries accentue la dégradation au moyen des enzymes. Au bout de la chaîne, on a obtenu une dépollution par méthanisation, transformé les déchets et produit de l'énergie.

Le procédé a tout de suite séduit professionnels et agriculteurs. M. Cartier a pu lancer une société de biogénérie, dont il est le gérant ; parmi les membres, on trouve des présidents de coopératives, des porchers, des agriculteurs, des écologistes ouverts aux recherches scientifiques de ce genre. « La société a un caractère associatif », souligne M. Cartier.

Un licenciement économique conduit M. Cartier à suivre un stage de créateur d'entreprise autour de son brevet de méthanisation. La théorie et le « labo » sont prêts à passer à l'action et à l'expérimentation sur le terrain.

Une société de « biogénérie »

Les deux chercheurs, le technicien et le chimiste ont mis au point une formule de



M. CARTIER le technicien de terrain et M. GINIÈS, le chercheur de laboratoire, une collaboration efficace, qui débouche sur un brevet

« C'est un avantage pour développer notre technique et nos idées ».

Deux études : Champagnole et Eternoz

La jeune société, qui s'est déjà penchée sur les problèmes de déchets organiques de l'entreprise Bourgon-Aviculture, est chargée, pour l'instant, de deux études liées à l'environnement.

Le traitement des eaux usées et des excédents de

lacto-sérum de la fromagerie du Mont-Rivel à Champagnole, doublée d'une porcherie ; la méthanisation et le traitement des déchets de la porcherie Destaing à Eternoz.

Dans le Jura, il y a en même temps des problèmes de pollution d'un ruisseau. A Eternoz, la production de gaz permettra d'éclairer et de chauffer la porcherie, qui sera équipée en plus d'une ventilation appropriée.

« Notre programme », poursuit M. Cartier « s'inscrit très bien dans le contrat de plan

Etat-région. Nous recherchons également à résoudre le problème de l'acidification du petit-lait, en le stabilisant.

Du même coup, nos travaux déboucheront sur le traitement des eaux usées des petites et moyennes collectivités, tout en favorisant le maintien des petites laiteries

Nous rejoignons l'écologie en traitant la pollution par les moyens naturels »

Denis BONNOT

Pillage des minéraux : la justice montre les dents

Avec le succès grandissant des bourses de minéraux, au cours desquelles, professionnels et amateurs négocient l'achat et la vente de jolies gemmes, le marché de la minéralogie est en pleine expansion depuis une dizaine d'années. Du même coup s'est développé un trafic parallèle alimenté par les pillards de sites minéralogiques et paléontologiques, d'autant plus facilement qu'ils bénéficiaient alors d'un certain vide juridique qui n'a été comblé que récemment.

Par exemple, quatre ressortissants helvétiques, guides de haute montagne ont été relaxés en février 1981 après avoir prélevé à l'explosif sur le massif des Grandes Jorasses, deux ans auparavant, 700 kg de minéraux et notamment de quartz fumé. Les pierres, d'une valeur estimée à près de 130.000 F, étaient transportées après le dynamitage par hélicoptère jusqu'à un camion chargé de les acheminer en Suisse. Retenus un temps en garde à vue, ces cristalliers ont profité, lors de leur comparution devant le tribunal correctionnel de Bonneville (Haute-Savoie), du fait qu'à l'époque du délit la loi du 15 juillet 1980 n'était pas encore instaurée.

Aujourd'hui les conditions de répression de ce genre de pillage ont changé. Les tribunaux peuvent actuellement se fonder sur la loi de réglementation des fouilles archéologiques du 27.8.1941, sur celle relative à la protection de la nature du 10.7.76 et sur la loi traitant de la destruction volontaire de sites et collections publiques du 15.7.80.

De lourdes peines

C'est en fonction de cet arsenal juridique que huit autres pillards ont été condamnés à de lourdes peines d'amendes par le tribunal de Lure au mois de mai dernier.

Ces huit personnes, réparties en trois groupes se servaient discrètement dans les mines exploitées depuis le XVIII^e siècle au Mont-de-Vannes, près de Mehaigny en Haute-Saône. L'un d'eux notamment, un autre ressortissant suisse arrivé sur place avec marteau-piqueur, groupe électrogène et pompe d'assèchement, s'est vu confisquer tout son outillage

sophistiqué et condamner à une amende de 5.000 F. Les autres pillards, quant à eux ont écopé d'amendes de 1.500 et 3.000 F.

En Lorraine, certains sites des Vosges et de la Moselle subissent également des pillages fréquents. C'est le cas notamment dans l'ancienne mine de cuivre de Longeville-lès-Saint-Avold pourtant interdite par arrêté municipal. Elle présente trois centres d'intérêts différents : c'est un témoin de l'archéologie minière et du travail minier des siècles derniers, c'est aussi un des rares endroits de la région où l'on peut encore découvrir des échantillons de minerai de cuivre, c'est enfin un lieu d'intérêt biologique depuis qu'une colonie de chauve-souris a élu domicile dans les galeries désaffectées.

La réserve naturelle de Hettange-Grande, déclarée carrière interdite en avril dernier fait également l'objet de pillages et d'actions de vandalisme fréquents.

Halte au vandalisme

Il convient pourtant de préciser que les membres de diverses associations affiliées à la Fédération française amateur de minéralogie et de paléontologie sont soumis de par les statuts et le règlement intérieur de la société à certaines règles strictes de déontologie. Ce code interdit par exemple aux minéralogistes amateurs de se servir de tout moyen mécanique autre que le marteau de géologie, la massette et le burin, pour prélever quelque spécimen que ce soit. D'autre part, ils sont tenus, avant toute sortie de prospection de présenter aux propriétaires des lieux visités, communes ou particuliers, une



ROSE DE GYPSE (MOSELLE)

«demande d'échantillonnage» et n'agir qu'en fonction de la réponse qui leur est faite. En cas de non-respect de ces consignes, les associations sont fondées à prononcer des peines d'exclusion.

La justice, elle aussi, vient de prouver qu'elle prend ce problème au sérieux au travers de ce

premier jugement pour «destruction d'un terrain contenant des vestiges archéologiques et prospection sans autorisation» qui a lieu en France. Ce procès, qui fait jurisprudence indique, la volonté actuelle de pénaliser de tels actes de vandalisme.

DES SOLUTIONS POSSIBLES...

L'aménagement de l'ancienne mine de Grandfontaine (versant alsacien des Vosges) en site touristique, dans le cadre du «Contrat de pays» de la haute vallée de la Bruche est considéré comme un bon compromis dans les milieux de la minéralogie amateur. Cette solution a permis à la commune de Grandfontaine (67) de sauvegarder les vieux travaux de cette ancienne mine de pyrite et d'hématite, que l'on peut à présent visiter sous la conduite d'un guide.

Parallèlement, à condition d'en faire la demande à la mairie, les associations d'amateurs de minéralogie peuvent être autorisées à échantillonner sur les anciennes haldes qui recèlent de la pyrite, des grenats, de l'épidote et d'autres minéralisations.

D'autres aménagements de ce type existent. Parmi les plus connus figurent les anciennes mines d'Idar Oberstein (RFA).



POLLUTION

DES EAUX SOUTERRAINES

DES HYDROCARBURES

Un supplément spécial à ce numéro de Karst et Environnement vient de paraître : "Pollution des Eaux Souterraines par les Hydrocarbures".

Ce N° peut être commandé au siège.

Prix 20F00.

Jazz et Chauve-souris ça se respecte même en Autriche !

AMBASSADE D'AUTRICHE

Paris, le 25 octobre 1985

Monsieur,

Au nom de l'Ambassadeur d'Autriche, Monsieur Erik Nettel, je vous remercie sincèrement de votre lettre en date du 21 octobre, et en particulier de l'intérêt que vous portez à la Lurgrotte située à proximité de Graz, une grotte qui est d'ailleurs classée site naturel protégé.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le spectacle prévu a été annulé et qu'un autre endroit a été choisi pour la représentation de l'opéra jazz.

Dans cet ordre d'idées je tiens également à vous faire savoir que la protection de l'environnement et les problèmes qui y sont liés tiennent une place de choix en Autriche, et que la population autrichienne elle-même est bien informée et très active dans ce domaine.

Le spectacle qui aurait dû se tenir dans la Lurgrotte a été annulé parce qu'on craignait que la vie des chauves-souris pourrait être perturbée par l'influence du bruit et de la lumière produits par une telle manifestation.

En outre, la sécurité du grand nombre de spectateurs n'aurait pas pu être garantie dans les couloirs étroits de la caverne.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Barbara Taufar
Barbara Taufar
Conseiller de Presse

Monsieur
Michel LABSUS
Secrétaire Général de la
C.P.E.P.E.S.C.

TABLE DES MATIERES

- 1 - A.-G. extra. de la CPEPESC National "le sam. 5 Avr. 85"
- 2 - Editorial -Cela coûte moins cher de payer que de polluer!
-Un regard sur la France profonde.
- 3 - A l'école les films ça tournent!
- 4 et 5 - A.-G. National de Sérignac du 2 XI 85.
- 6 et 7 - Les nouvelles de Lorraine.
- 8 - Offrez une chambre d'hôte à vos amies les chauves souris.
- 9 - Notre prochaine voiture sera propre ou ne sera pas.
- 9, 10 et 11 - Conférence Internationale des forêts et de la pollution atmosphérique (Strasbourg 8-9 juin 85).
- 12 et 13 - Les journées de protection des sites spéléologiques (du 16 et 17 nov. 85, à Man sur Lesse).
- 14 - Documents instructifs -"Combat Nature" -Le sigle, on change?
- "Biogénérie" et méthanisation contre la pollution des porcheries.
- 15 - Pillage des minéraux la justice montre des dents.
" Pollution des eaux souterraines par les hydrocarbures "
- 16 - Jazz et Chauves-Souris, ça se respecte même en Autriche !
Décentralisation, incivisme et environnement à Porspoder.

Décentralisation, incivisme et environnement à Porspoder

Dépôts d'ordures ménagères en de multiples lieux du territoire communal, notamment en bordure de nombreux chemins ruraux et vicinaux, dizaines d'épaves de véhicules abandonnés, eaux usées d'un foyer communal de logements pour personnes âgées et d'un restaurant scolaire polluant gravement le ruisseau du Spennoc et la plage du bourg en raison d'un système d'assainissement toujours défectueux malgré des travaux récents suscités par notre association, puits et fontaines inutilisables, dolmen amputé et transformé en dépôt de matériel de pêche, pierres de taille d'une chapelle pillées y compris les bénitiers... Porspoder, commune du Nord-Finistère, classée station touristique par arrêté préfectoral en 1976 et sinistrée par les hydrocarbures de l'Amoco Cadiz pourrait figurer au martyrologe du patrimoine naturel depuis 3 décades !

Pathologie électoraliste algue oblige, la municipalité n'intervient pas pour mettre un terme à ce spectacle affligeant bien qu'elle dispose des pouvoirs de police rurale de l'article L 131-2 et suivants du code des communes, cela malgré plusieurs interventions d' "Eau et Rivières de Bretagne".

Cette paralysie des élus conduira-t-elle "Eau et Rivières de Bretagne" à saisir le procureur de la République de Brest ?

A moins que d'ici là, les élus sortent de leur inertie pour dialoguer et agir avec tous ceux qui souhaitent protéger le patrimoine commun !

extrait: "Eau et rivières/n°53"

BULL. D'ADHESION ET D'ABONNEMENT.

NOM	PRENOM
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
N°	Rue
Code Postal	Bureau Distributeur
TELEPHONE	
Domicile	Travail
<input type="checkbox"/> COTISATION 86 :	30 F (minimum)
<input type="checkbox"/> ABONNEMENT " KARST ET ENVIRONNEMENT " :	40 F (minimum)
TOTAL :	F

Si elle n'existe pas, souhaitez-vous qu'une section de la C.P.E.P.E.S.C. se mette en place dans votre région ?

Si oui, pouvez-vous participer à sa mise en place et à son organisation ?

JE SUIS D'ACCORD AVEC LES BUTS STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION, ET JE M'ENGAGE A RESPECTER AU MIEUX LE MILIEU NATUREL SOUTERRAIN ET L'ENVIRONNEMENT EN GENERAL.

Date et Signature.